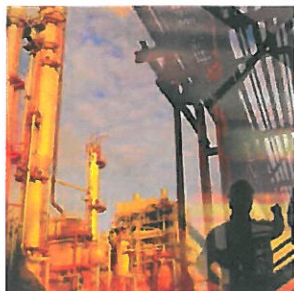


# ONE SHOT

DESTRUCTEUR D'ODEUR ASSAINISSEUR  
d'ATMOSPHERE avec FONCTIONS  
BACTERICIDE, FONGICIDE, SPORICIDE, VIRUCIDE

Réf. : 9045

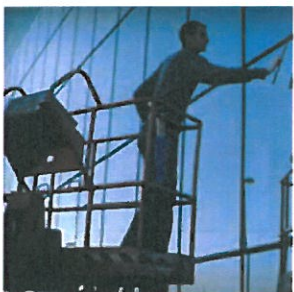
Version : N° 1.2 (08/11/2011)



INDUSTRIE



AUTOMOBILE



BÂTIMENT



COLLECTIVITES



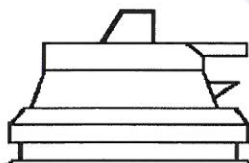
PRODUITS TECHNIQUES



**Senteur**  
**Pin eucalyptus**



## ÉLÉMENTS DE COMPOSITION



**Bouton poussoir  
pour aérosol à  
percussion  
vidange totale  
hors présence  
humaine**

. Préparation à base d'une combinaison de fonctions destructrices d'odeurs et de biocides en solution hydroalcoolique.

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T   A C T I F	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide clair
. MASSE VOLUMIQUE	808 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Neutre.
. INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c
. ODEUR	<b>Pin eucalyptus</b>
. COULEUR	Incolore
G A Z   P R O P U L S E U R	
. Propulseur hydrocarboné	

## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Destructeur d'odeurs renfermant des éléments à fonctions :

- Bactéricide (NF EN 1276 – 5 minutes - PV NL / 03136 / 3)
- Fongicide (NF EN 1275 Candida albicans IP 4872 et aspergillus niger IP 1431.83 à 80 % - 15 minutes P.V. NL/10162/4)

*NOTA : Le contenu de cette documentation résulte de notre connaissance et de notre expérience du produit. Il est donné à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application à chaque cas particulier.*



**· Décontamination des surfaces par voie aérienne.**

· Pour professionnels à **diffuseur à percussion hors présence humaine** pour locaux fermés.


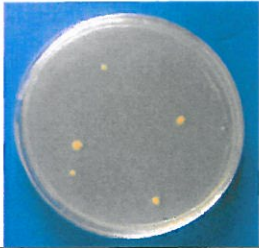
· **Destructeur puissant**, à dispersion instantanée par micronisation avec effet turbulent, apporte une action **rapide** neutralisante contre les molécules à odeurs désagréables.

· Par ses éléments de composition, combat efficacement les différents types d'odeurs tels que :

- Odeurs nauséabondes, putrides, d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S), provenant de fermentations des déchets, salissures organiques, détritux en décomposition par les bactéries, dans les zones d'entrepôts de poubelles; déchetteries, etc...
- Odeurs de transpiration, de confinement, dans les salles de sports, odeurs de fumée dans les zones fumeurs, salles de réunions, dans les hôtels, restaurants, collectivités
- Odeurs de vestiaires, de sanitaires, de moisissures.
- Odeurs ammoniacales, d'urines, dans les toilettes, escaliers de sous-sols et accès de parking.

· **Apporte une ambiance nouvelle assainie** permettant de rendre rapidement aux utilisateurs des locaux à atmosphère viciée.

· Utilisation dans les locaux à usages collectifs ou hospitaliers, maisons de retraite, véhicules de transports sanitaires, VSAB, salles mortuaires, compartiments funéraires des véhicules de transfert (décret n° 94941 du 24.10.1994), cabinets médicaux et vétérinaires, vestiaires, salles municipales, bureaux, réfectoires, isolements.

<p>Test de réduction microbienne de l'air dans un local de 20 m<sup>3</sup> voir procès verbal NL/04330/F1                  « contrôle de la CONTAMINATION AÉROPORTÉE avant et après traitement de l'ATMOSPHÈRE                  d'un local, vestiaires à usage professionnel, application à l'aide d'un aérosol à percussion de 50 ml ,                  référence <b>A9376</b> à propriétés microbicides.</p>																										
<p>1. Les prélèvements sont effectués dans un local de 20 m<sup>3</sup> à l'aide d'un AERO BIOCLECTEUR certifié iso (n° calibration 01.27173) avant diffusion du produit                  Chaque prélèvement s'effectue sur 1000 litres d'air directement sur gélose PCA (MISE EN EVIDENCE DE LA FLORE TOTALE AEROBIE MESOPHILE).</p> <p>2. Percussion de l'aérosol dans le local.</p> <p>3. Après un temps d'action de 3 heures, 4 x 2 prélèvements sont réalisés à une heure d'intervalle pour mesurer la contamination aéroportée résiduelle.</p>																										
<p>Exemple de contamination microbienne Aéroportée avant traitement diffusion</p>	<p>Population moyenne initiale : <b>232 UFC (Unités Formant Colonies)</b></p>	<p>Exemple de contamination microbienne aéroportée dans le même local après traitement diffusion</p>																								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">Population après pulvérisation :</th> </tr> <tr> <th style="text-align: left;">TEMPS</th> <th style="text-align: center;">Population Résiduelle (UFC)</th> <th style="text-align: center;">REDUCTION Log.</th> <th style="text-align: center;">TAUX DE REDUCTION</th> </tr> <tr> <td style="text-align: left;"><b>T<sub>0</sub> + 3h</b></td> <td style="text-align: center;">5,5</td> <td style="text-align: center;">1,62</td> <td style="text-align: center;">97%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;"><b>T<sub>0</sub> + 4h</b></td> <td style="text-align: center;">9,5</td> <td style="text-align: center;">1,39</td> <td style="text-align: center;">96%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;"><b>T<sub>0</sub> + 5h</b></td> <td style="text-align: center;">17,5</td> <td style="text-align: center;">1,12</td> <td style="text-align: center;">92%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;"><b>T<sub>0</sub> + 6h</b></td> <td style="text-align: center;">21</td> <td style="text-align: center;">1,04</td> <td style="text-align: center;">91%</td> </tr> </table>	Population après pulvérisation :				TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION	<b>T<sub>0</sub> + 3h</b>	5,5	1,62	97%	<b>T<sub>0</sub> + 4h</b>	9,5	1,39	96%	<b>T<sub>0</sub> + 5h</b>	17,5	1,12	92%	<b>T<sub>0</sub> + 6h</b>	21	1,04	91%	
Population après pulvérisation :																										
TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION																							
<b>T<sub>0</sub> + 3h</b>	5,5	1,62	97%																							
<b>T<sub>0</sub> + 4h</b>	9,5	1,39	96%																							
<b>T<sub>0</sub> + 5h</b>	17,5	1,12	92%																							
<b>T<sub>0</sub> + 6h</b>	21	1,04	91%																							
<p>L'aérosol référence <b>A9376</b> de capacité 50 millilitres, muni d'un dispositif autonome de pulvérisation auto percutant à vidange totale, utilisé hors présence humaine en décontamination par voie aérienne dans un local de 20 m<sup>3</sup> présente une activité désinfectante significative de 1,62 réduction décimale soit la destruction de <b>97%</b> des germes couramment présents dans l'air ambiant.                  Cette activité microbicide se prolonge plusieurs heures après dans le local fermé.</p>																										

<b>Valeurs à titre indicatif</b>	
<b>Volume net du boîtier aérosol</b>	<b>Volume du local</b>
<b>50 ml</b>	<b>2 à 8 m<sup>3</sup></b>
<b>150 ml</b>	<b>7 à 25 m<sup>3</sup></b>
<b>300 ml</b>	<b>13 à 50 m<sup>3</sup></b>

. Diffusion à percussion hors présence humaine **(H.P.H.)**.

1. Pour toute application, veiller avant de percuter l'aérosol, à l'absence de toute source d'ignition (flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement), dans le local ou les environs.
2. Fermer portes et fenêtres ou accès au local ou compartiment à désinfecter, veiller à l'absence de personnes, animaux, aquarium ou plantes.
3. Placer l'aérosol au centre de la pièce ou du compartiment.
4. Enlever le capot de l'aérosol.
5. Percuter l'aérosol en enfonçant complètement le bouton poussoir ( le jet part vers le haut, ne pas orienter l'aérosol vers le visage), l'aérosol se vide seul et en totalité.
6. **Sortir IMMÉDIATEMENT** de la pièce en évitant d'inhaler et en refermant la porte.
7. **Laisser au contact dans le local fermé pendant 2 à 3 heures**. Passé ce délai, aérer la pièce complètement avant réutilisation.

**NOTA :** enceintes closes et compartiments de volume inférieur à 7 m<sup>3</sup>, appuyer sur le bouton poussoir sans le percuter à fond et diriger le spray par l'entrebâillement d'une ouverture à raison de 15 à 25 secondes pour 1 m<sup>3</sup>.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Usage biocide TP 2 : Chlorure de didecyldiméthyl ammonium 2,45 g/l - Glutaraldehyde 2,45 g/l

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

**Extrait conditions de vente :**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.